

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version n° : 1.0      Date d'émission : le 24-Mai-2022      Date de révision : le 24-Mai-2022

10090389b

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** Ringfeder Coupling Oil

**Numéro d'enregistrement** -

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Code de produit** BDS001136AE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Lubrifiants

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom de la société:** VBG GROUP TRUCK EQUIPMENT AB  
Box 1216  
SE-462 28 VÄNERSBORG  
Tel: +46 (0) 521-27 77 00 (Office time)  
www.ringfeder.de  
chemical.vbgte@vbggroup.com

**Numéro d'appel d'urgence:** France: numéro ORFILA (INRS) +33 (0) 1 45 42 59 59  
Belgique: Antigifcentrum: 070-245 245

Sales company		Tel
VBG GROUP SALES A/S, DENMARK	Industribuen 20-22, 5592 Ejby	+45 64 46 19 19
VBG GROUP SALES AS, NORWAY	Karihaugveien 102, 1086 Oslo	+46 23 14 16 60
VBG GROUP SALES LIMITED, GREAT BRITAIN	Unit 9, Willow Court West Quay Road, Winwick Quay Warrington, Cheshire WA2 8UF	+44 1925 23 41 11
VBG GROUP TRUCK EQUIPMENT GMBH, GERMANY	Girmesgath 5, 47803 Krefeld	+49 (0)2151-835-0
ONSPOT S.A.R.L, FRANCE	14 Route de Sarrebruck 57645 Montoy-Flanville	+33 387 763 080
BG GROUP TRUCK EQUIPMENT NV, BELGIUM	Industrie Zuid Zone 2.2 Lochtemanweg 50, 3580 Beringen	+32 11 458 379
VBG GROUP TRUCK EQUIPMENT NV, NETHERLANDS	Alaertslaan 12, 5801 DC Venray	+31 478 514 143

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié**

#### Dangers physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Mentions de mise en garde

##### Prévention

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Intervention

Non affecté.

##### Stockage

P410 + P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

##### Élimination

P501

Éliminer le contenu/réceptif conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208 - Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, Polysulfures de di-tert-dodécyle, Sulfonates de calcium dérivés du pétrole, Produits de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés mono-C20-24 (pair)-sec-alkyle. para-, sels de calcium. Peu produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Hydrocarbures , C11-C14, n-alcane , isoalcanes , cycliques , < 2% aromatics	10 - 25	- 926-141-6	01-2119456620-43	-	

**Classification :** Asp. Tox. 1;H304

Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités	5 - 15	64742-55-8 265-158-7	01-2119487077-29	649-468-00-3	
<b>Classification :</b> Asp. Tox. 1;H304					L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Huile de base - non spécifié. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.	1 - 5	64742-54-7 265-157-1	01-2119484627-25	649-467-00-8	
<b>Classification :</b> Asp. Tox. 1;H304					L
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	<1	68584-23-6 271-529-4	01-2119492627-25	-	
<b>Classification :</b> Skin Sens. 1B;H317					
Sulfonates de calcium dérivés du pétrole	<1	Sulfonates de calcium dérivés du pétrole 263-093-9	01-2119488992-18	-	
<b>Classification :</b> Skin Sens. 1;H317					
<b>Limite de Concentration Spécifique:</b> Skin Sens. 1;H317: C >= 10 %					
Polysulfures de di-tert-dodécyle	<1	68425-15-0 270-335-7	01-2119540516-41	-	
<b>Classification :</b> Skin Sens. 1B;H317					
<b>Nom chimique</b>	<b>en %</b>	<b>N° CAS/n° CE</b>	<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	<b>Numéro index</b>	<b>Remarques</b>
Produits de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés mono-C20-24 (pair)-sec-alkyle. para-, sels de calcium	<1	- 947-519-7	01-2119521205-53	-	
<b>Classification :</b> Skin Sens. 1B;H317					
<b>Limite de Concentration Spécifique:</b> Skin Sens. 1B;H317: C >= 10 %					
2,2'-(octadéc-9-énylimino)biséthanol	<0,1	25307-17-9 246-807-3	01-2119510876-35	-	
<b>Classification :</b> Acute Tox. 4;H302;(ATE: 1260 mg/kg), Skin Corr. 1;H314, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400(M=10), Aquatic Chronic 1;H410					

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

M : facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les

concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Note L - La classification harmonisée comme cancérigène ne s'applique pas car la substance contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Si les symptômes se développent, sortir la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Dans le cas improbable d'une ingestion, contacter un médecin ou un centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Aérosol extrêmement inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés** En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour éviter toute accumulation de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

**Pour les secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bonbonne vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

Déversements importants : Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pelleter l'absorbant usagé dans des fûts ou d'autres récipients appropriés. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de pulvérisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit ou attendre que la surface vaporisée soit totalement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à toute autre source d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter toute exposition prolongée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition. Cette matière peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne) : 2B (Bombes aérosol et briquets)

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

France Composants	Type	Valeur
Huile minérale (IP346 DMSO extract < 3%)	VLCT	10 mg/m <sup>3</sup>
	VME	5 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Doses dérivées sans effet (DDSE)

##### Population générale

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
2,2'-(octadéc-9-énylimino)biséthanol (CAS 25307-17-9)			
Long terme, systémique, cutanée	0,214 mg/kg	140	Toxicité pour le développement / Tératogénicité

Long terme, systémique, inhalation	0,745 mg/m3	35	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (CAS 68584-23-6)			
Long terme, locale, cutanée	0,513 mg/cm2	10	sensibilisation cutanée
Long terme, systémique, inhalation	2,9 mg/m3	150	Toxicité à dose répétée
Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités (CAS 64742-55-8)			
À long terme, Locaux, Inhalation	1,19 mg/m3	75	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, orale	0,74 mg/kg	120	Toxicité à dose répétée
Sulfonates de calcium dérivés du pétrole (CAS Sulfonates de calcium dérivés du pétrole)			
Long terme, locale, cutanée	0,513 mg/cm2	10	sensibilisation cutanée
Long terme, systémique, inhalation	2,9 mg/m3	150	Toxicité à dose répétée

### Travailleurs

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
2,2'-(octadéc-9-énylimino)biséthanol (CAS 25307-17-9)			
Long terme, systémique, cutanée	0,3 mg/kg	100	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
Long terme, systémique, inhalation	2,112 mg/m3	25	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (CAS 68584-23-6)			
Long terme, locale, cutanée	1,03 mg/cm2	5	sensibilisation cutanée
Long terme, systémique, inhalation	11,75 mg/m3	75	Toxicité à dose répétée
Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités (CAS 64742-55-8)			
À long terme, Locaux, Inhalation	5,58 mg/m3	45	Toxicité à dose répétée
Long terme, systémique, cutanée	0,97 mg/kg	72	Toxicité à dose répétée
Sulfonates de calcium dérivés du pétrole (CAS Sulfonates de calcium dérivés du pétrole)			
Long terme, locale, cutanée	1,03 mg/cm2	5	sensibilisation cutanée
Long terme, systémique, inhalation	11,75 mg/m3	75	Toxicité à dose répétée

### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Valeur	Facteur d'évaluation	Remarques
2,2'-(octadéc-9-énylimino)biséthanol (CAS 25307-17-9)			
Eau douce	0,214 µg/L	50	
Empoisonnement secondaire	2 mg/kg	300	Orale
Sédiments (eau douce)	1,692 mg/kg	50	
Sol	5 mg/kg	100	
Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités (CAS 64742-55-8)			
Empoisonnement secondaire	9,33 mg/kg		Orale

### Directives au sujet de l'exposition

#### France – INRS : Désignation « Peau »

Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Résorption via la peau
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Huile de base - non spécifié. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (CAS 64742-54-7)	Résorption via la peau

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Informations générales</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Utiliser une protection oculaire conforme à la norme EN 166.
<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	Pour éviter tout contact accidentel avec le produit, portez des gants résistants aux produits chimiques (norme EN 374). Vous pouvez également utiliser des gants jetables à condition de les changer dès la première éclaboussure. Les gants en nitrile sont recommandés.
- <b>Autres</b>	Donnée inconnue.
<b>Protection respiratoire</b>	Pas nécessaire en cas d'usage normal. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (Type filtre A)
<b>Risques thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	Ambre.
<b>Odeur</b>	Odeur caractéristique.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	0 °C (32 °F) évalué
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	75,0 °C (167,0 °F) Coupelle fermée
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 200 °C (> 392 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	0,82 à 20 °C
<b>Caractéristiques des particules</b>	Donnée inconnue.

**9.2. Autres informations**

<b>9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.
--	--

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

#### Aérosol vaporisé, espace clos

<b>Densité de déflagration</b>	Donnée inconnue.
<b>Distance d'inflammation du spray aérosol</b>	Donnée inconnue.
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Chaleur de combustion (NFFA 30B)</b>	3,72 kJ/g évalué
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.
<b>Viscosité</b>	6,5 - 7 mPa-s à 20 °C 4,38 mPa-s à 40°C

COV 325 g/l

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Éviter les températures élevées.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

**Symptômes** L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
2,2'-(octadéc-9-énylimino)biséthanol (CAS 25307-17-9)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	1260 mg/kg
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium (CAS 68584-23-6)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 20000 mg/kg

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Huile de base - non spécifié. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (CAS 64742-54-7)

**Aiguë**
**Cutané**

DL50 Lapin &gt; 5000 mg/kg

**Inhalation**

CL50 Rat &gt; 5 mg/l/4h

**Orale**

DL50 Rat &gt; 5000 mg/kg

Hydrocarbures , C11-C14, n-alcane , isoalcanes , cycliques , &lt; 2% aromatics

**Aiguë**
**Cutané**

DL50 Lapin &gt; 5000 mg/kg

**Inhalation**

CL50 Rat &gt; 5000 mg/m3, 8 h

**Orale**

DL50 Rat &gt; 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
------------	--------	--------------------

Produits de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés mono-C20-24 (pair)-sec-alkyle. para-, sels de calcium

**Aiguë**
**Cutané**

DL50 Lapin 2201 mg/kg

**Inhalation**

CL50 Rat 5,1 mg/l/4h

**Orale**

DL50 Rat 5500 mg/kg

Sulfonates de calcium dérivés du pétrole

**Aiguë**
**Cutané**

DL50 Rat &gt; 4000 mg/kg

**Orale**

DL50 Rat &gt; 16000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités (CAS 64742-55-8)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Huile de base - non spécifié. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (CAS 64742-54-7)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Peu probable du fait de la forme du produit.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances** Donnée inconnue.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Autres informations** Peut causer des réactions allergiques respiratoires et de la peau.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants	Espèce		Résultats d'essais
2,2'-(octadéc-9-énylimino)biséthanol (CAS 25307-17-9)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues	0,0538 mg/l, 72 heures
Crustacé	CE50	Daphnie	0,043 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	0,1 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacé	CSEO	Daphnie	0,6 - 2,1 mg/l, 21 jours
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Huile de base - non spécifié. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (CAS 64742-54-7)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues	> 100 mg/l, 48 heures
Crustacé	CE50	Daphnie	> 10000 mg/l, 48 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacé	NOEL	Daphnie	10 mg/l, 21 jours
Poisson	NOEL	Poisson	> 1000 mg/l, 21 jours
Hydrocarbures , C11-C14, n-alcane , isoalcane , cycliques , < 2% aromatics			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	CE50	Daphnie	1000 mg/l, 48 h
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	1000 mg/l, 96 h
Produits de réaction de l'acide benzènesulfonique, dérivés mono-C20-24 (pair)-sec-alkyle. para-, sels de calcium			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues	> 1000 mg/l, 72 heures
Sulfonates de calcium dérivés du pétrole			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson	> 10000 mg/kg

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Donnée inconnue.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant. Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création photochimique de l'ozone. GWP: 1

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou broyer. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
<b>Précautions particulières</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS inflammables
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	2.1
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>No. de danger (ADR)</b>	Donnée inconnue.
<b>Code de restriction en tunnel</b>	D
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Donnée inconnue.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>ADR/RID - Code de classification:</b>	5F
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

**IATA**

14.1. UN number	UN1950
14.2. UN proper shipping name	Aerosols, flammable
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	No.
ERG Code	10L
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

**IMDG**

14.1. UN number	UN1950
14.2. UN proper shipping name	Aerosols, flammable
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
14.4. Packing group	Not available.
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
Ems	F-D, S-U
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non établi.

ADR; IATA; IMDG

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations de l'UE**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Huile de base - non spécifié. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (CAS 64742-54-7)

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée**

Distillats paraffiniques légers de pétrole hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - Huile de base - non spécifié. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20 -C50, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (CAS 64742-54-7)

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

#### **Réglementations nationales**

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
ETA : Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP).  
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).  
Plafond : Valeur limite plafond d'exposition à court terme.  
CEN : Comité européen de normalisation.  
CLP : Classification, Labeling and Packaging REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures (Classification, étiquetage et emballage - RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)).  
PRP : Potentiel de réchauffement de la planète.  
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).  
Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.  
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).  
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentration - DFG (Threshold limit values Germany (Valeurs limites d'exposition - Allemagne)).  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.  
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.  
REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (Règlement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques).  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.  
TLV : Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition).  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps.  
VLE (Valeur Limite d'Exposition)  
VME (Valeur Moyenne d'Exposition).  
COV : Composés organiques volatils.  
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.  
STEL : Limite d'exposition à court terme.

### Références

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Donnée inconnue.  
La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Informations de révision

### Informations de formation

### Clause de non-responsabilité

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucun(e)(s).

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.  
CRC Industries Europe bvba ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.